

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 12 juin 2018

objet : Avenant au marché public de conception-réalisation pour la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques très haut débit sur le territoire du Département de l'Eure conclu avec la société Orange/ Modification du prix global et forfaitaire d'un élément du réseau de transport.

Objet de l'avenant: Modification du prix global et forfaitaire d'un élément du réseau de transport.

Le marché public donnant lieu au présent avenant a pour objet le déploiement d'un réseau de communication électronique à haut débit.

Le prix du marché est global et forfaitaire et fondé sur la division de deux éléments de l'architecture d'un réseau de communications électroniques :

- Les zones-arrières de point de mutualisation : zones techniques regroupant un nombre déterminé de logements,
- Les liens de transport qui correspondent à des liaisons en fibre optique entre un point central du réseau, le nœud de raccordement optique où convergent jusqu'à plusieurs milliers de prises, et un point technique au centre des zones-arrières de point de mutualisation : les points de mutualisation. Ces liens de transport au sein du marché public en cause sont eux-mêmes scindés en deux catégories :
 - o Les arbres de transport qui sont des parcours communs à la création de liens de transport pour plusieurs zones-arrières de point de mutualisation contigus;
 - o Les liens de transport qui correspondent aux parcours ne desservant qu'un seul point de mutualisation.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

En phase d'exécution, les études de conception du réseau ont démontré que, sur plusieurs zones-arrières de point de mutualisation appartenant toutes à la zone arrière du NRO GAI, les logements se situaient à plus de 16km dudit NRO ce qui va au-delà des règles de l'art sur ce type de réseau.

Une nouvelle architecture du réseau a alors été conçue. Cette architecture nouvelle aboutit à permettre la réduction du tracé d'un arbre de transport. Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la baisse du prix global et forfaitaire de l'arbre de transport ainsi impacté.

Contenu de l'avenant

L'annexe à l'acte d'engagement intitulée "*Prix par segment de transport V3*" onglet "*Synthèse*" est modifiée comme suit :

Segment de transport	Prix des segments de transport
GAI/SC2	1 595 915 €
ARBRE4	565 200, 98 €

Soit une baisse du global et forfaitaire de l'arbre 4 de la ZA SRO GAI de 200 548, 02 HT (deux cent mille cinq cent quarante-huit euros hors taxes).

Le bon de commande initial relatif à la réalisation de l'arbre 4 de la ZA SRO GAI sera modifié en conséquence.

C'est pourquoi il est proposé aux membres de la commission de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président pour signer l'avenant relatif à la prise en compte la baisse du prix global et forfaitaire de l'arbre de transport ainsi impacté.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu les statuts du syndicat mixte ouvert,

Le Bureau, réuni le 12 juin 2018 3bis rue de Verdun à Evreux,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au lot 1 du marché public ayant pour objet la réalisation d'une infrastructure de communications électroniques très haut débit sur le territoire du Département de l'Eure selon la rédaction visée en annexe.

- Nombre de voix pour : 5

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 12 juin 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

